



Litige indemnisation sinistre

Par **sounss**, le 14/11/2012 à 11:52

Bonjour,

je besoin de votre aide svp !!!!

je vous resume j ai subi un sinistre mon vehicule le 25/08/12

mon vehicule a ete incendie!!
je suis assure tous risque

l expert a estimer mon vehicule a 10000 puis 13500 et les reparation 46000 euros
bien sur je suis en dessaccord avec la valeur de mon vehicule sur le marche il est a 16500. en plus d etre rare dans ma region acheter il ya 2 ans a 19500
tous les facture entretoiens on ete fournis vehicule tre bonne etat..
j ai fait part de mon dessaccord a l expert et a mon gestionnaire il on transmit mon dfossier a leur service technique quia ajouter 500 euros malgrer mon dossier justifioant la valeur demon vehicule.

j ai contacter le service reclamation qui a renvoyer le dossier au service technique qui est rester sur ses positions

aujourd hui je n ai pas les moyens de faire une contre expertise!!!
il joue de sa.

de plus il ne veule pas me payer lacarte grise pour eux je n ai pas pris l option protection des

documents alors que je suis en tous risque en m ajoutant en plus une franchise de 400 euros.

comment faire pour les faire ceder merci de me repondre rapidement

Par **chaber**, le **14/11/2012** à **18:42**

Bonjour,

Il faut différencier la valeur de remplacement (véhicule similaire par petites annonces....) de la valeur vénale. Cette dernière étant souvent inférieure.

L'assureur par le contrat couvre la valeur vénale.

Vous déclarez être garanti en Tous risques, mais s'il y a possibilité d'option pour la carte grise et que vous ne l'avez pas souscrite, votre assureur ne peut vous indemniser à ce titre.